

N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, mercredi 8 juillet 2026

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 8 juillet 2026, à 20 h, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Jean Lapointe, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Laureanne Dion et Myriam Thériault ainsi que MM. Jean-Pierre Turcotte, Yves Coulombe et Martin Vézina.

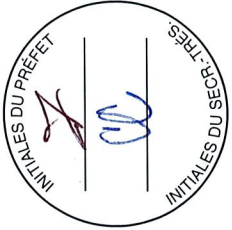
Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

M. Jean Lapointe, préfet, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Jean Lapointe procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 juin 2026
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 3 juin 2026
5. Fonds région et ruralité (FRR) – Rapport annuel d'activités 2020-2024 – Adoption
6. Fonds région et ruralité (FRR) – Entente de développement territorial – Rapport annuel d'activités 2025 – Adoption
7. Fonds région et ruralité (FRR), volet 4 – Sous-volet Renforcement de la gouvernance - Étude pour un regroupement des services incendie de l'Île d'Orléans
8. Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) – Rapport annuel d'activités 2025-2026 – Adoption
9. Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) – Entente de délégation 2026-2029 – Autorisation de signature
10. Projet Signature – Entrée de l'Île
  - 10.1 Ministère de la Culture et des Communications - Demande d'autorisation
  - 10.2 Travaux électriques – Autorisation à aller en demande de prix
11. Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie 2026-2027 - Projet
12. Petits ambassadeurs
  - 12.1 Entente CMQ-MRC 2026-2027 – Addenda 1 – Autorisation de signature
  - 12.2 Chargées de projet – Contrat 2026 – Addenda
13. Québec région gourmande
  - 13.1 Mandat d'animation numérique et de production de contenu en agrotourisme et tourisme gourmand pour la région de Québec – Octroi d'un mandat
  - 13.2 Services professionnels pour un mandat d'accompagnement d'entreprises agrotouristiques - Addenda
14. Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis 2027-2029



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

15. Visibilité marketing – Autorisation à aller en appel d'offres sur invitation
16. Tour de l'île – Édition 2027
17. Évaluation du maintien d'équité salariale – Autorisation pour solliciter le service de la FQM
18. Assistant en patrimoine immobilier - Embauche
19. Adjoint administratif - Embauche
20. Adoption des dépenses du mois de juin 2026
21. Correspondance
22. Varia
23. Période de questions
24. Levée de la réunion

### Résolution 2026-07-89

Sur **proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite du report des points 5, 6, 10.1 et 10.2, de corrections d'usage au point 12 et de l'ajout des points :

- 22.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Plan d'intervention – Convention d'aide financière – Autorisation de signature ;
- 22.2 Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMH) – Plan de mise en œuvre - Élaboration du portrait de l'eau souterraine ;
- 22.3 Affiches de sensibilisation – Partage de la route – Ministère de la Culture et des communications – Demande d'autorisation ;

Le point 22. Varia demeurant ouvert par ailleurs.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 juin 2026

#### Résolution 2026-07-90

Sur **proposition** de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 3 juin 2026, tel que déposé.

### 4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 3 juin 2026

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal de la séance tenue le 3 juin 2026.

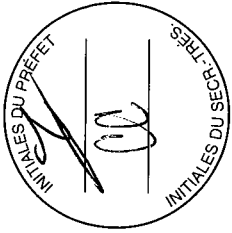
### 5. Fonds région et ruralité (FRR) – Rapport annuel d'activités 2020-2024 – Adoption

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

### 6. Fonds région et ruralité (FRR) – Entente de développement territorial – Rapport annuel d'activités 2025 – Adoption

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

### 7. Fonds région et ruralité (FRR), volet 4 – Sous-volet Renforcement de la gouvernance - Étude pour un regroupement des services incendie de l'Île d'Orléans



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### Résolution 2026-07-91

**Considérant que** le Conseil de la MRC a adopté un premier Schéma de couverture de risques en sécurité incendie en 2005 ;

**Considérant que** depuis plusieurs années, la MRC et les municipalités sont signataires de différentes ententes intermunicipales relatives à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie ;

**Considérant que** lesdites ententes ont notamment permis de répartir les coûts des services de sécurité incendie entre les municipalités selon différentes méthodes de répartition ;

**Considérant qu'il** y aurait lieu de procéder à une étude pour un projet de regroupement des services incendie de l'Île d'Orléans ;

**Considérant que** le Fonds Région et Ruralité, volet 4 permet de soutenir les démarches de réflexion visant à identifier les modèles de gouvernance les plus optimaux pour une livraison de services de qualité, incluant, au besoin, de nouveaux modèles ;

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Martin Vézina et **résolu à l'unanimité** que la MRC :

- Demande à chacune des municipalités de signifier leur intérêt par voie de résolution, laquelle sera ensuite transmise à la MRC ;
- Dépose une demande d'aide financière au Fonds région et ruralité, volet 4 pour l'élaboration d'une étude pour un projet de regroupement des services incendie de l'Île d'Orléans.

### 8. Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) – Rapport annuel d'activités 2025-2026 – Adoption

#### Résolution 2026-07-92

**Attendu que** l'Entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale a été signée par le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et la MRC le 6 août 2025 ;

**Attendu que** la MRC doit produire au Ministre un bilan des activités réalisées et des projets ayant fait l'objet d'un financement en 2025-2026 ;

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** d'adopter le Rapport annuel 2025-2026 du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) tel que présenté.

### 9. Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) – Entente de délégation 2026-2029 – Autorisation de signature

#### Résolution 2026-07-93

**Considérant que** le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a été institué par l'article 3.41.1 de la Loi sur le ministère du Conseil Exécutif (RLRQ, chapitre M-30) ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Considérant** que l'article 3.41.5.1 de ladite Loi permet au ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale de déléguer la gestion de tout ou partie du FRCN ;

**Considérant** le projet d'entente de délégation du FRCN entre le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et la MRC pour les années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 ;

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Martin Vézina et **résolu à l'unanimité** d'autoriser le préfet, M. Jean Lapointe, à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale 2026-2029 ainsi que tout document afférent à ladite entente.

### 10. Projet Signature – Entrée de l'île

#### 10.1 Ministère de la Culture et des Communications - Demande d'autorisation

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

#### 10.2 Travaux électriques - Autorisation à aller en demande de prix

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

### 11. Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie 2026-2027 - Projet

#### Résolution 2026-07-94

**Considérant** l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie 2023-2025 signée entre les municipalités de l'île et la MRC ;

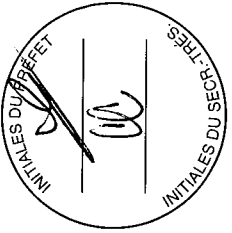
**Considérant** que la municipalité de Saint-Laurent a signifié aux signataires un avis de non-renouvellement de ladite entente ;

**Considérant** qu'à la suite de discussions, un nouveau projet d'entente 2026-2027 a été rédigé :

En **conséquence**, il est **proposé** par Mme Lauréanne Dion et **résolu à l'unanimité** que le Conseil de la MRC :

- Adopte le projet d'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie 2026-2027, tel que déposé ;
- Transmette le projet d'entente à chacune des municipalités afin qu'elle puisse signifier leur intérêt à l'adopter par voie de résolution, laquelle sera ensuite transmise à la MRC.

### 12. Petits ambassadeurs



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 12.1 Entente CMQ-MRC 2026 – Addenda 1 – Autorisation de signature

#### Résolution 2026-07-95

**Considérant** le Protocole d'entente de partenariat signé entre la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et la MRC le 19 décembre 2025 octroyant 27 500 \$ pour la poursuite du Plan d'action 2026 des Petits ambassadeurs de la Capitale-Nationale ;

**Considérant qu'**une bonification financière de 10 000 \$ pourrait permettre de réaliser la conception, la production et la diffusion de capsules vidéo afin de promouvoir le maillage entre les services éducatifs de garde à l'enfance et les producteurs agricoles ;

**Considérant qu'**il y a lieu de modifier l'article 3.1 dudit protocole d'entente afin d'y inscrire la somme de 37 500 \$ et qu'un document a été produit à cet effet par la CMQ ;

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Yves Coulombe et **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer le document officialisant la contribution totale de 37 500 \$.

### 12.2 Chargées de projet – Contrat 2026 – Avenant

#### Résolution 2026-07-96

**Considérant que** le comité des Petits ambassadeurs souhaite réaliser un projet de valorisation des maillages entre les producteurs et les services de garde éducatifs à l'enfance sous la forme de capsules vidéo ;

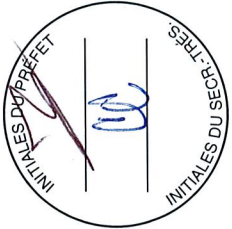
**Considérant que** la Communauté métropolitaine de Québec, gestionnaire de l'Entente sectorielle des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2026, a accordé une aide financière de 10 000 \$ pour la réalisation de ce projet ;

**Considérant que** les chargées de projet possèdent une expertise dans le développement d'outils de communication et de capsules vidéo portant sur l'approvisionnement local ;

**Considérant qu'**il y a lieu de modifier le contrat intervenu entre les chargées de projet, Mmes Catherine Vachon et Amélie Parenteau et la MRC le 18 décembre 2025 en y ajoutant un avenant pour la réalisation dudit projet de valorisation des maillages, moyennant des honoraires de 9 525 \$ (plus les taxes applicables) ;

En **conséquence**, il est **proposé** par Mme Lauréanne Dion et **résolu à l'unanimité** d'autoriser le préfet, M. Jean Lapointe et la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer l'avenant modifiant le contrat intervenu entre Mmes Catherine Vachon et Amélie Parenteau et la MRC le 18 décembre 2025.

### 13. Québec région gourmande



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 13.1 Mandat d'animation numérique et de production de contenu en agrotourisme et tourisme gourmand pour la région de Québec – Octroi d'un mandat

#### Résolution 2026-07-97

**Attendu que** la MRC a transmis le 21 mai 2026 un appel d'offres sur invitation pour un mandat d'animation numérique et de production de contenu en agrotourisme et tourisme gourmand pour la région de Québec auprès de sept (7) firmes ;

**Attendu que** deux (2) firmes ont décliné l'invitation et que la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, trois (3) propositions qui se sont avérées conformes ;

**Attendu que** les propositions conformes ont été évaluées par un comité spécifiquement créé pour ce mandat ;

**Attendu que** les propositions ont été évaluées selon une grille d'évaluation fournie dans l'appel d'offres et un système à deux enveloppes ;

**Attendu que** les firmes Monument, Panoramik et Studio collectif ont obtenu plus de 70 points sur 100 (Enveloppe A : évaluation qualitative) et que le comité a procédé à l'ouverture des enveloppes B contenant le prix ;

**Attendu qu'à** la suite de l'ouverture des enveloppes B, un pointage final et un rang ont été attribués ;

**Attendu que** lesdites firmes ont obtenu le pointage final suivant :

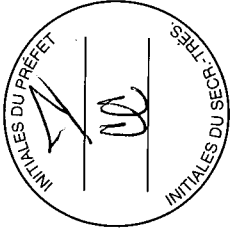
| Soumissionnaires | Évaluation Qualitative (A) | Prix (B) | Pointage final | Rang final |
|------------------|----------------------------|----------|----------------|------------|
| Monument         | 71                         | 48 870\$ | 24,76          | 3          |
| Panoramik        | 95                         | 38 900\$ | 37,27          | 2          |
| Studio collectif | 93                         | 23 450\$ | 60,98          | 1          |

**Attendu que** la firme ayant obtenu le pointage le plus élevé est Studio collectif ;

**En conséquence**, il est **proposé** par M. Yves Coulombe et **résolu à l'unanimité** :

- D'octroyer le contrat à Studio collectif pour un mandat d'animation numérique et de production de contenu en agrotourisme et tourisme gourmand pour la région de Québec, moyennant des honoraires de 23 450 \$ (excluant les taxes applicables), conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 17 juin 2026, à même le budget de Québec région gourmande ;
- Que copie de la présente résolution soit transmise à l'ensemble des soumissionnaires ayant déposé une offre de services dans le cadre de cet appel d'offre.

### 13.2 Services professionnels pour un mandat d'accompagnement d'entreprises agrotouristiques



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### Résolution 2026-07-98

**Considérant** le contrat octroyé à Terroir et saveurs du Québec par la MRC pour des services d'accompagnement de dix (10) entreprises agrotouristiques en 2026, moyennant des honoraires de 19 470 \$ via la résolution 2026-06-80 ;

**Considérant** la possibilité de bonifier ce mandat pour des services d'accompagnement auprès de quinze (15) entreprises agrotouristiques au total en 2026, moyennant des honoraires de 28 940 \$ ;

**Considérant qu'il** y a lieu d'annuler la résolution 2026-06-80 et de la remplacer par la résolution 2026-07-98 ;

En **conséquence**, il est **proposé** par Mme Myriam Thériault et **résolu à l'unanimité** :

- D'accorder un contrat de gré à gré à Terroir et saveurs du Québec pour des services d'accompagnement de quinze (15) entreprises agrotouristiques en 2026, moyennant des honoraires de 28 940 \$, excluant les taxes applicables, à même le budget de Québec région gourmande ;
- D'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer tout document afférent.

### 14. Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis 2027-2029

#### Résolution 2026-07-99

**Considérant qu'en** 2017, les partenaires de la région ont signé une Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis (Entente) pour la période 2017-2019, laquelle a été renouvelé à deux reprises ;

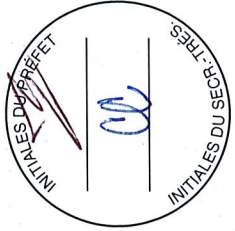
**Considérant que** les partenaires de la région souhaitent procéder à la signature d'une nouvelle Entente pour la période 2027-2029 ;

**Considérant que** ladite Entente constitue le principal mécanisme de mise en œuvre de la Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2026-2034 ;

**Considérant que** la Communauté métropolitaine de Québec agit comme gestionnaire de l'Entente 2023-2026 et que le suivi administratif des démarches lui a été confié par le comité directeur de l'Entente ;

En **conséquence**, il est **proposé** par Mme Laureanne Dion et **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :

- Confirme sa participation à l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis pour la période 2027-2029 ;

- S'engage à y contribuer financièrement pour un montant total de 56 044 \$, montant réparti également sur les années 2027, 2028 et 2029 ;
- Mandate le préfet, M. Jean Lapointe, à titre de signataire de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis 2027-2029, lorsque celle-ci sera finalisée ;
- Transmette cette résolution à la Communauté métropolitaine de Québec.

### 15. Visibilité marketing – Autorisation à aller en appel d'offres sur invitation

#### Résolution 2026-07-100

**Considérant que** le Conseil a dédié un budget au déploiement du tourisme en basse saison dans le cadre d'un plan triennal couvrant les années 2026, 2027 et 2028 via la résolution 2026-06-84 ;

**Considérant que** la banque d'images est vieillissante, qu'elle ne reflète plus fidèlement l'évolution récente du territoire, de ses infrastructures et de son offre touristique, et qu'elle restreint l'impact des campagnes de promotion visant à stimuler le tourisme en basse saison et à promouvoir le territoire à l'année ;

**Considérant que** la banque d'images mutualisée et modernisée permettra de rationaliser les coûts de production internes en évitant l'achat ponctuel et répétitif de photos de tiers ou le recours fragmenté à des pigistes ;

**Considérant que** le budget marketing en vigueur dispose des marges de manœuvre nécessaires pour absorber cet investissement stratégique sans requérir de fonds publics additionnels ;

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le renouvellement de la banque d'images du territoire.

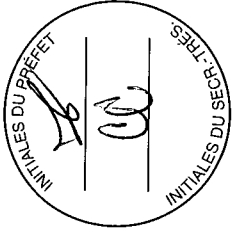
### 16. Tour de l'Île – Édition 2027

#### Résolution 2026-07-101

**Considérant que** l'édition 2026 du Tour de l'Île d'Orléans (TIO) a connu un vif succès ;

**Considérant que** les organisateurs du TIO ont entrepris plusieurs démarches auprès de différents partenaires pour une prochaine édition en 2027 ;

**Considérant que** les organisateurs du TIO ont mis en place dès 2024, des incitatifs pour encourager le co-voiturage des participants ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Considérant que** les organisateurs du TIO devront obtenir les autorisations et permis nécessaires pour la tenue des différentes activités ;

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** d'autoriser la tenue de l'édition du Tour de l'Île d'Orléans les 19 et 20 juin 2027, conditionnellement à l'obtention des autorisations requises.

### 17. Évaluation du maintien d'équité salariale – Autorisation pour solliciter le service de la FQM

#### Résolution 2026-07-102

**Considérant que** la MRC a confié l'exercice initial d'équité salariale au Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) via la résolution 2021-10-152 ;

**Considérant qu'**une première évaluation du maintien d'équité salariale doit être complétée au plus tard le 8 novembre 2026 ;

**Considérant qu'**il y aurait lieu de confier ladite évaluation à des ressources professionnelles spécialisées en ressources humaines ;

En **conséquence**, il est **proposé** par Mme Lauréanne Dion et **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à solliciter les services professionnels en ressources humaines de la Fédération québécoise des municipalités pour réaliser l'évaluation du maintien d'équité salariale.

### 18. Assistant en patrimoine immobilier – Embauche

#### Résolution 2026-07-103

**Considérant qu'**à la suite de l'offre d'emploi pour un poste d'assistant en patrimoine immobilier, un candidat a été rencontré ;

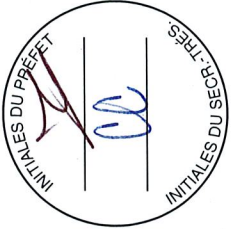
**Considérant que** le comité de sélection, formé de Mmes Marie-Maude Chevrier, adjointe à la direction générale et Léah Fay Hayes, responsable du site patrimonial à la MRC, recommande la candidature de M. Fassou Patrick Pascal Sagno au titre d'assistant en patrimoine immobilier ;

**Considérant que** ledit poste est vacant depuis quelques semaines et que M. Pascal Sagno était disponible dès le 15 juin 2026 ;

En **conséquence**, il est **proposé** par Mme Myriam Thériault et **résolu à l'unanimité** de procéder à l'embauche de M. Fassou Patrick Pascal Sagno pour le poste saisonnier d'assistant en patrimoine immobilier et ce, rétroactivement au 15 juin 2026.

### 19. Adjoint administratif - Embauche

#### Résolution 2026-07-104



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Considérant qu'**à la suite de l'offre d'emploi pour un poste d'adjoint administratif, quelques candidats ont été rencontrés ;

**Considérant que** le comité de sélection, formé de Mmes Chantale Cormier, directrice générale et Marie-Maude Chevrier, adjointe à la direction générale, recommande la candidature de M. Serge Pichette au titre d'adjoint administratif ;

**Considérant que** ledit poste est vacant depuis quelques semaines et que M. Pichette était disponible dès le 2 juillet 2026 ;

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Martin Vézina et **résolu à l'unanimité** de procéder à l'embauche de M. Serge Pichette pour le poste d'adjoint administratif, aux conditions prévues à l'intérieur de la Politique de travail des employés et ce, rétroactivement au 2 juillet 2026.

### 20. Adoption des dépenses du mois de juin 2026

#### Résolution 2026-07-105

Sur **proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de juin 2026, lesquelles s'élèvent à 707 439,03 \$.

### 21. Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

### 22. Varia

#### 22.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Plan d'intervention – Convention d'aide financière – Autorisation de signature

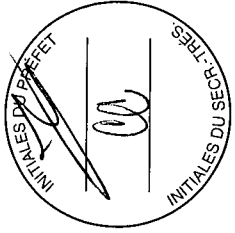
##### Résolution 2026-07-106

**Attendu qu'**en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur les transports (RLRQ, c. T-12), le Ministre peut accorder des subventions pour fins de transport ;

**Attendu que** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), ci-après le « Programme », approuvé par la décision du Conseil du trésor le 15 juillet 2025, a comme objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité ;

**Attendu que** le Programme comporte un volet Plan d'intervention, ci-après le « Volet », qui vise à permettre d'optimiser les investissements à réaliser sur le réseau routier local de niveaux 1 et 2 sous la responsabilité des municipalités par une priorisation des travaux ;

**Attendu que** la MRC a déposé une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'élaboration d'un plan d'intervention via la résolution 2025-04-60 ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Attendu que** le projet de la MRC a été retenu et que le Ministre a accepté de verser à la MRC une aide financière de 182 549 \$ pour lui permettre d'élaborer un Plan d'intervention ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de conclure une convention d'aide financière afin de déterminer les obligations des parties dans ce contexte ;

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Martin Vézina et **résolu à l'unanimité** d'autoriser le préfet, M. Jean Lapointe, à signer, pour et au nom de la MRC, la Convention d'aide financière avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable pour l'élaboration d'un Plan d'intervention d'une durée de trois (3) ans.

### 22.2 Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMH) - Plan de mise en œuvre - Élaboration du portrait de l'eau souterraine

#### Résolution 2026-07-107

**Considérant que** le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et la MRC ont signé une convention d'aide financière pour la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMH) le 18 mars 2025 ;

**Considérant que** le plan d'action du PRMH prévoit notamment l'acquisition de connaissances sur la disponibilité et la qualité des eaux souterraines du territoire ainsi que des activités de sensibilisation et de diffusion auprès des citoyens ;

**Considérant que** la MRC souhaite établir un partenariat de recherche avec l'Université Laval afin de réaliser une démarche d'acquisition de connaissances sur les ressources en eau de l'Île d'Orléans ;

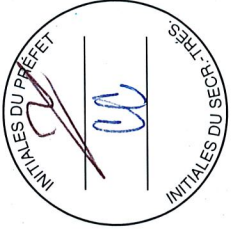
**Considérant que** ce projet contribue directement à la réalisation des actions prévues au plan d'action du PRMH en matière d'acquisition de connaissances et de sensibilisation relatives à la ressource en eau et aux milieux humides et hydriques ;

**Considérant que** le projet prévoit le développement d'une méthodologie de suivi permettant d'assurer un suivi structuré à moyen et à long terme des ressources en eau ;

**Considérant que** les résultats feront l'objet d'activités de diffusion et de sensibilisation auprès des acteurs du milieu et mèneront à des recommandations visant à orienter la prise de décision et les actions futures ;

**Considérant que** cette phase pourrait constituer la première étape d'un partenariat de recherche plus vaste visant l'élaboration d'un plan de protection et de gestion des ressources en eau de l'Île-d'Orléans ;

En **conséquence**, il est **proposé** par Mme Myriam Thériault et **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- Confie à l'Université Laval la mise en œuvre du Plan d'action du PRMHH tel que décrit ci-haut, moyennant des honoraires pour un montant maximal de 250 000 \$, (y compris les taxes applicables), à même l'aide financière accordée à la MRC pour la mise en œuvre du PRMHH ;
- Autorise la directrice générale, Mme Chantale Cormier à élaborer conjointement avec l'Université Laval un projet de partenariat de recherche visant l'acquisition de connaissances sur la qualité et la quantité des ressources en eau de l'Île d'Orléans.

### 22.3 Affiches de sensibilisation – Partage de la route – Ministère de la Culture et des communications – Demande d'autorisation

#### Résolution 2026-07-108

**Considérant** l'achalandage important sur la route 368 ceinturant l'Île d'Orléans pendant les périodes estivale et automnale ;

**Considérant que** plusieurs types d'utilisateurs fréquentent ladite route, notamment de la machinerie agricole et des véhicules lourds, des cyclistes, automobilistes et piétons ;

**Considérant qu'il** y aurait lieu d'installer des panneaux de sensibilisation au partage de la route à certains endroits stratégiques sur le territoire ;

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Martin Vézina et **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à déposer les demandes d'autorisation nécessaires pour leur installation.

### 23. Période de questions

Elle débute à 20 h 43 et se termine à 20 h 53.

### 24. Levée de la réunion

#### Résolution 2026-07-109

Sur **proposition** de Mme Lauréanne Dion, il est **résolu à l'unanimité** de lever la réunion à 20 h 54.

Prochaine séance ordinaire du Conseil de la MRC : mercredi 5 août 2026 à 20 h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier

Chantale Cormier

Directrice générale et greffière-trésorière

Jean Lapointe

Jean Lapointe

Préfet